

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUIN 2011

ELECTIONS SENATORIALES

Le dix-sept juin deux mille onze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Dominique LESBATS, Maire**.

PRESENTS : M. Lesbats, **Maire**, M. M. Dupérou, Mmes Etchart, Choubert, MM. Lordon, Urrutia **Adjoins**, MM. Amestoy, Goyheneche, Mme Bordais, Melle Etcheverria, M. Falière, Mmes Lafourcade, Lefèbvre, M. Minvielle, Mmes Murua, Perrin, Robérieux, Sinan, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS-EXCUSES : MM. Vinet, J.F. Dupérou, Carrère, Mme Dospital, Melle Etcheverry, Mme Gobbi, MM. Iratchet, Lochereau, Péré, Saint-Jean, Mme Vérichon.

*** ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Madame Choubert est élue Secrétaire de Séance.

- * Monsieur Vinet donne procuration à Madame Choubert.*
- * Monsieur Jean-François Dupérou donne procuration à Monsieur Michel Dupérou.*
- * Monsieur Carrère donne procuration à Monsieur Amestoy.*
- * Madame Dospital donne procuration à Monsieur Lordon.*
- * Mademoiselle Etcheverry donne procuration à Monsieur Urrutia.*
- * Madame Gobbi donne procuration à Monsieur Falière.*
- * Monsieur Iratchet donne procuration à Madame Sinan.*
- * Monsieur Lochereau donne procuration à Madame Roberieux.*
- * Monsieur Péré donne procuration à Monsieur Lesbats.*
- * Monsieur Saint-Jean donne procuration Madame Lafourcade.*
- * Madame Vérichon donne procuration à Madame Etchart.*

*** DIVERS / OROTARIK.**

1. ELECTIONS SENATORIALES – COMMUNES ENTRE 3500 ET 8999 HABITANTS – PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DE 15 DELEGUES ET DE 5 SUPPLEANTS.

** Monsieur Lesbats : Je vous informe que trois listes ont été déposées. Il s'agit dans une première étape de constituer le bureau pour procéder au vote. Conformément à l'article L.2122-17 du CGCT le bureau sera présidé par le maire et composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, Madame Emlie Bordais et Monsieur Jean-Baptiste Amestoy et des deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, Monsieur Jean-Philippe Urrutia et Madame Dominique Murua.*

Par arrêté en date du 27 mai 2011, Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques, a convoqué l'ensemble des Conseils Municipaux pour se réunir le vendredi 17 juin 2011 en vue d'élire les délégués et leurs suppléants pour participer au scrutin du 25 septembre 2011 pour l'élection des sénateurs.

La Commune d'Ustaritz, classée dans la strate des Communes de 3500 à 8999 habitants, est tenue de désigner 15 délégués et 5 délégués suppléants selon les règles du mode scrutin de

la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

L'an deux mille onze, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de USTARITZ s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique LESBATS, Maire :

- le nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé est de : 29
- le nombre de conseillers en exercice est de : 29
- le nombre de conseillers qui assistent physiquement à la réunion est de : 18

Etaient présents ou représentés MM. Les Conseillers Municipaux :

Présents : AMESTOY Jean-Baptiste, BORDAIS Emilie, CHOUBERT Catherine, DUPEROU Michel, ETCHART Catherine, ETCHEVERRIA Anne-Marie, FALIERE Guy, GOYHENECHÉ Mikel, LAFOURCADE Annie, LEFEBVRE Marie José, LESBATS Dominique, LORDON Michel, MINVIELLE Gérard, MURUA Dominique, PERRIN Solange, ROBERIEUX Christine, SINAN Brigitte, URRUTIA Jean-Philippe.

Représentés : CARRERE Bruno, DOSPITAL Anita, DUPEROU Jean-François, ETCHEVERRY Céline, GOBBI Bernadette, IRATCHET Bernard, LOCHEREAU Pascal, PERE Gérard, SAINT-JEAN Jean-Claude, VERICHON Solange, VINET Jean-Paul.

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de Dominique LESBATS, Emilie BORDAIS, Jean-Baptiste AMESTOY, Jean-Philippe URRUTIA, Dominique MURUA.

Le Conseil a élu pour secrétaire Catherine CHOUBERT.

Monsieur le Président, après avoir donné lecture :

- du décret n°2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et fixant la date des élections des délégués au 25 septembre 2011,
 - de l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 2011 convoquant à cet effet les Conseils Municipaux,
 - de la circulaire préfectorale NOR/INTIOC/A/11/3812/C du 19 mai 2011,
- a invité le Conseil à procéder, **sans débat**, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, à l'élection des délégués et des suppléants.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

▫ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
▫ A déduire : bulletins blancs ou nuls :	0

RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	29

I – PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

Liste Aimer Ustaritz :	20 voix
Liste Ustaritz Ensemble :	4 voix
Unions des listes « Herria Bizi Dadin – Unis à Gauche » :	5 voix

Total des voix :	29 voix

II – DETERMINATION DU QUOTIENT ELECTORAL POUR LES DELEGUES

Le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre de délégués à élire. Le quotient obtenu (2 décimales) est ressorti à **1,93**.

III – DETERMINATION DU QUOTIENT ELECTORAL POUR LES SUPPLEANTS

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire. Le quotient obtenu (2 décimales) est ressorti à **5,80**.

IV – ATTRIBUTION DES SIEGES DE DELEGUES POUR CHAQUE LISTE

a) Au quotient

Le bureau a successivement divisé le nombre des suffrages de chaque liste par le quotient électoral des délégués puis par celui des suppléants.

Cette opération a permis d'attribuer :

10 sièges de délégués à la liste Aimer Ustaritz
2 sièges de délégués à la liste Ustaritz Ensemble
2 sièges de délégués à l'union des listes « Herria Bizi Dadin – Unis à Gauche ».

b) A la plus forte moyenne (si tous les sièges n'ont pas été attribués au quotient)

Le bureau a constaté que 1 mandat de délégué n'a pas été réparti.

Il l'a donc attribué, à la liste ayant la plus forte moyenne. Le siège restant est attribué (cf. circulaire préfectorale) ce qui donne une fois cette opération achevée le résultat suivant :

1 nouveau siège de délégué à la liste Aimer Ustaritz

c) Récapitulation

Ont obtenu au total :

La liste Aimer Ustaritz :	11 sièges de délégués
La liste Ustaritz Ensemble :	2 sièges de délégués
Union des listes « H B D – U à G »	2 sièges de délégués

V – ATTRIBUTION DES SIEGES DE SUPPLEANTS POUR CHAQUE LISTE

a) Au quotient

Le bureau a successivement divisé le nombre des suffrages de chaque liste par le quotient électoral des suppléants.

Cette opération a permis d'attribuer :

3 sièges de suppléants à la liste Aimer Ustaritz
0 siège de suppléant à la liste Ustaritz Ensemble
0 siège de suppléant à l'union des listes « Herria Bizi Dadin – Unis à Gauche ».

b) A la plus forte moyenne (si tous les sièges n'ont pas été attribués au quotient)

Le bureau a constaté que 1 mandat de suppléant n'a pas été réparti.

Il l'a donc attribué à la liste ayant la plus forte moyenne. Le siège restant est attribué (cf. circulaire préfectorale) ce qui donne une fois cette opération achevée le résultat suivant :

1 nouveau siège de suppléant pour la liste Aimer Ustaritz

1 siège de suppléant pour l'Union des listes « Herria Bizi Dadin – Unis à Gauche »

c) Récapitulation

Ont obtenu au total :

La liste Aimer Ustaritz :	4 sièges de suppléants
La liste Ustaritz Ensemble :	0 siège de suppléant
Union des listes « H B D – U à G »	1 siège de suppléant

VI – PROCLAMATION DES DELEGUES ELUS

Dans chacune des listes auxquelles des mandats de délégués ont été attribués, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée au bureau électoral dans la limite des mandats obtenus pour chaque liste.

La proclamation des élus se fait dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus par chaque liste et, pour chacune d'elles, dans l'ordre de présentation des candidats, en annonçant les élus au quotient, puis, éventuellement, les élus à la plus forte moyenne.

Ont en conséquence été proclamés élus :

1. M. LESBATS Dominique, né le 17 novembre 1956 à Caudéran appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : « Parabisua » 156 rue du Bourg 64480 USTARITZ
profession : Médecin généraliste
2. M. DUPEROU Michel, né le 09 février 1959 à Bayonne appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : « Toki Maitea » 41 route du Fronton 64480 USTARITZ
profession : Cadre supérieur financier
3. Mme CHOUBERT Catherine, née le 28 octobre 1947 à Paris 8^{ème} appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : 9 Impasse de Purguko Teilaberriak 64480 USTARITZ
profession : Professeur de biologie à la retraite
4. M. VINET Jean-Paul, né le 19 février 1959 à Saint-Laurent-de-la-Salle appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : 13 Impasse Sagardia Quartier Héauritz 64480 USTARITZ
profession : Professeur technique
5. M. LORDON Michel, né le 17 juin 1946 à Anglet appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : 14 Impasse Purguko Teilaberriak 64480 USTARITZ
profession : Cadre technique du bâtiment à la retraite

6. M. DUPEROU Jean-François, né le 03 octobre 1949 à Caracas
appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : « Toki Maitea » 41 route du Fronton 64480 USTARITZ
profession : Cadre supérieur bancaire à la retraite
7. M. URRUTIA Jean-Philippe, né le 03 avril 1973 à Bayonne
appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : « Xokobia » 1245 route d'Astobizkar 64480 USTARITZ
profession : Représentant de commerce
8. M. PERE Gérard, né le 11 janvier 1947 à Pau
appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : « Taiedo » 376 route d'Eliza Hegi 64480 USTARITZ
profession : Chef d'équipe technique bâtiment à la retraite
9. M. LOCHEREAU Pascal, né le 31 janvier 1964 à Clichy-la-Garenne
appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : 99 chemin de Legarrekoa 64480 USTARITZ
profession : Chargé d'affaires
10. M. FALIERE Guy, né le 07 décembre 1944 à Arcueil
appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : 878 chemin de Belebura Quartier Xopolo 64480 USTARITZ
profession : Cadre comptable à la retraite
11. Mme ETCHEVERRIA Anne-Marie, née le 12 janvier 1952 à Ustaritz
appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : « Résidence Tillurak » 1011 rue de Hiribehere 64480 USTARITZ
profession : Greffier
12. Mme LAFOURCADE Annie, née le 17 juillet 1949 à Biarritz
appartenant à la liste Ustaritz Ensemble
adresse : 95 chemin d'Elizagaraikoborda Quartier Arruntz 64480 USTARITZ
profession : Agent territorial à la retraite
13. M. IRATCHET Bernard, né le 31 mai 1949 à Ustaritz
appartenant à la liste Ustaritz Ensemble
adresse : « Jaungazteña » 675 rue de Hiribehere 64480 USTARITZ
profession : Expert-comptable
14. M. AMESTOY Jean-Baptiste, né le 23 mai 1944 à Bidarray
appartenant à l'union des listes « Herria Bizi Dadin – Unis à Gauche »
adresse : « Pikoenea » 505 rue du Bourg 64480 USTARITZ
profession : Professeur à la retraite
15. M. MINVIELLE Gérard, né le 08 septembre 1949 à Sare
appartenant à l'union des listes « Herria Bizi Dadin – Unis à Gauche »
adresse : 675 chemin de Martienekoborda 64480 USTARITZ
profession : Employé de poste à la retraite

VII – PROCLAMATION DES SUPPLEANTS ELUS

Dans chacune des listes auxquelles des mandats de suppléants ont été attribués, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée au bureau électoral dans la limite des mandats obtenus pour chaque liste.

La proclamation des élus se fait dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus par chaque liste et, pour chacune d'elles, dans l'ordre de présentation des candidats, en annonçant les élus au quotient, puis, éventuellement, les élus à la plus forte moyenne.

Ont en conséquence été proclamés élus :

1. Mme ROBERIEUX Christine, née le 19 avril 1959 à Montluçon
appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : 75 chemin de Hardoia 64480 USTARITZ
profession : Assistante familiale
2. Mme LEFEBVRE Marie-José, née le 4 avril 1959 à Dax
appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : 25 Impasse de Goxoki Biga 64480 USTARITZ
profession : Commerçante
3. Mme LORIN DE REURE Monique, née le 26 janvier 1934 à Villedomer
appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : « Basa –Oihana » 91 rue de Akelarre 64480 USTARITZ
profession : Rééducatrice en psychopédagogie à la retraite
4. Mme BORDAIS Emilie, née le 22 septembre 1925 à Cayenne
appartenant à la liste Aimer Ustaritz
adresse : « Christ'Yann » 910 route d'Intharteak 64480 USTARITZ
profession : Adjointe de direction à la retraite
5. M. CARRERE Bruno, né le 07 septembre 1962 à Bayonne
appartenant à l'union des listes « Herria Bizi Dadin – Unis à Gauche »
adresse : 101 route de Planuya 64480 USTARITZ
profession : Ingénieur

RECLAMATIONS ET OBSERVATIONS

Néant